

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juillet 2020**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT  
RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVH  
OPÉRATION 00694REAU\_COM01**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juillet 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Madame Valérie BOUYSSOU, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Monsieur Henry MARTINEZ à Madame Chantal DUMAS, Monsieur Jean-Pierre PUGENS à Madame Valérie BOUYSSOU

Excusés :

Monsieur Jean-Marc ISURE

Absents :

Monsieur Laurent ILLUMINATI

Quorum : 25	Présents : 44	Votants : 46	Pour 46 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 ;*

*VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier ses compétences optionnelles « eau » et « assainissement » ;*

*VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n°281 du 1<sup>er</sup> mars 2010 ;*

*VU la délibération n°1376 du 21 novembre 2016 approuvant le projet de territoire de la Vallée de l'Hérault 2016-2025 ;*

*VU la délibération n°1854 du 21 janvier 2019 approuvant l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet 00694REAU\_COM01 parcs de compteurs.*

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est devenue compétente en matière d'eau potable et d'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser l'opération d'investissement initiale « renouvellement de compteurs » référencée 00694REAU\_COM01 sous la forme d'une autorisation de programme, conformément aux articles susvisés du CGCT,

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans les orientations, objectifs et principes suivants du Projet de Territoire :

- Orientation n°2 : « S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré » ;
- Objectif stratégique n°6 : « agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire » ;
- Principe : « Durable » de la Vallée 3D

CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes,

CONSIDERANT que la communauté de communes dispose d'un parc d'environ 12 800 compteurs géré en régie dont environ 5 400 sont équipés de modules radio ; pour les communes en DSP, le renouvellement du parc de compteurs est prévu au contrat,  
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en place un programme de renouvellement afin de prendre en compte le vieillissement du parc de compteurs,  
CONSIDERANT que la relève des compteurs par le service exploitation est chronophage et monopolise un équivalent temps plein à l'année,  
CONSIDERANT que les technologies de relève ayant beaucoup évolué et compte-tenu du fait qu'une partie du territoire est déjà équipée de module- radio, il apparaît judicieux de déployer la radio relève sur l'ensemble du territoire,  
CONSIDERANT que la relève pourra être effectuée à l'occasion des tournées de ramassage des ordures ménagères et qu'à terme ce dispositif permettra d'alerter rapidement les abonnés en cas de suspicion de forte consommation,  
CONSIDERANT que la communauté de communes a prévu un accord cadre à bons de commande permettant la fourniture et la pose d'environ 7 400 compteurs sur trois ans pour un budget estimé à 800 000 €HT ;  
CONSIDERANT que les crédits des paiements associés à l'estimation et au planning précédemment énoncé sont présentés en annexe.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de voter l'autorisation de programme 00694REAU\_COM01 d'un montant total de 800 000€ HT sur le budget régie eau pour le programme de renouvellement des compteurs sur le territoire de la CCVH ;
- d'inscrire au budget annexe régie assainissement les crédits de paiement prévisionnels présentés dans le tableau ci-annexé.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 2370 le 21/07/2020 Publication le 21/07/2020 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 21/07/2020 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200720-lmc1115755-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Jean-François SOTO</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Jean-François SOTO</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Autorisation de programme – Crédits de paiements  
Renouvellement du parc de compteurs sur le territoire de la CCVH  
00694REAU\_COM01

Libellé	Coût total HT	Réalisé 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Renouvellement du parc des compteurs sur le territoire de la CCVH 00694REAU_COM01	800 000	76 400	523 600	200 000	0